

REGLEMENT du CHALLENGE
"Les Sabots"
ORGANISE par FCEL - BOVINS CROISSANCE
et la revue
REUSSIR BOVINS VIANDE
Version 2021

Objectif :

Promouvoir des bons éleveurs et qui ont progressé.

Public concerné :

Tous les éleveurs adhérents à Bovins Croissance en formule VA4 du département, de la région ou de l'interrégion qui

- sur les 5 dernières campagnes :
 - Sont en activité,
 - Respectent le règlement technique,
 - Sont en conformité avec le programme sanitaire départemental,
 - Ont un BGTA « connecté » sur chacune des 5 dernières campagnes
 - Ont plus de 20 vélages dans une race donnée en contrôle (pris sur le BGTA page 1) sur chacune des 5 dernières campagnes,
 - Ont au moins 60% de veaux pointés sur chacune des 5 dernières campagnes
 - N'ont pas eu de sanction par la commission de Déclaration de Naissance suite au dernier contrôle réalisé dans l'élevage en races Charolaise et Limousine
- Et sur la dernière campagne :
 - Ont une productivité (nombre de veaux sevrés divisé par le nombre de femelles présentes) sur la dernière campagne supérieure à la productivité moyenne moins ½ écart type des élevages connectés de la race
 - **Ont un IVMAT supérieur à la moyenne de la race sur la dernière campagne**

Critères retenus :

3 postes sont retenus et pèsent chacun 1/3 dans le calcul :

- La CROISSANCE par le **PAT 210j** corrigé du troupeau,
- La maîtrise des outils génétiques via le CHOIX des REPRODUCTEURS MALES, l'INTEGRATION des POINTAGES et la PRISE en COMPTE des ORIENTATIONS RACIALES par l'**ISEVR** des veaux et la VALEUR GENETIQUE et la PRISE en COMPTE DES ORIENTATIONS RACIALES par l'**IVMAT** des femelles,
- La maîtrise de la conduite technico-économique, en complément de la PRODUCTIVITE (seuil éliminatoire), l'**IVV** moyen du troupeau (maîtrise de la reproduction) et la **mortalité** des veaux avant sevrage (nombre de veaux mort avant 210j/nombre de veaux nés) pour la maîtrise de la conduite des veaux.

Le poids respectif affecté à chacun des critères est le suivant :

IVMAT	17%
ISEVR	17%
PAT 210j	33%
IVV	17%
mortalité	16%

Les trophées :

Trois niveaux de trophées par race peuvent être décernés :

Echelon départemental	SABOT de BRONZE
Echelon régional ou interrégional	SABOT d'ARGENT
Echelon National	SABOT d'OR

Procédure de sélection et de classement

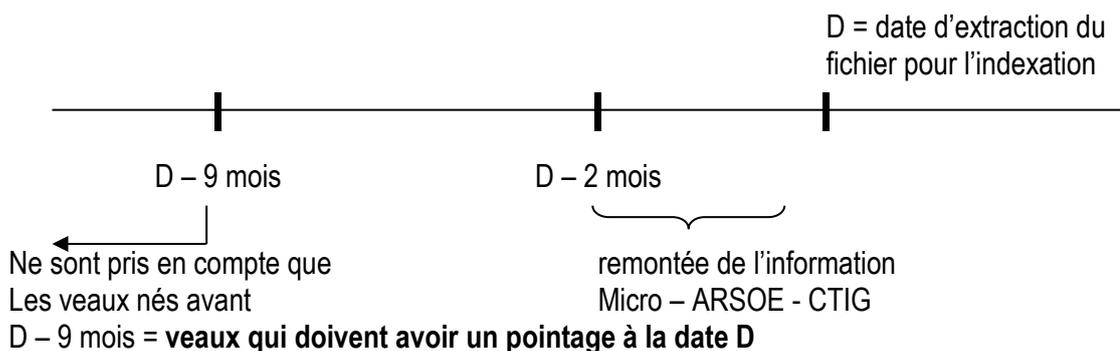
Pour le niveau national, dans une race donnée, il faut au minimum 10 éleveurs de la race répondant aux critères de sélection des nominés (voir ci-dessous).

1) Sélection des nominés par race :

Pour chaque race, l'Institut de l'Élevage transmet à FCEL les résultats du BGTA utiles pour les calculs.

FCEL réalise les calculs selon les modalités du règlement pour tous les éleveurs qui répondent aux conditions décrites dans le paragraphe « public concerné ».

Détermination des animaux qui auraient dû être pointés :



<p>Nbre de veaux pointés ou qui auraient dû être pointés = Nbre de vêlage – Nbre de transplantation embryonnaire – 0,5 X Nbre de jumeaux – Nbre de veaux nés après D -9 mois.</p>

Ces informations proviennent exclusivement du BGTA afin que l'éleveur puisse avoir connaissance des valeurs utilisées, à l'exception de la productivité et la mortalité. Ces 2 critères sont calculés par un module régional identique pour tous les sites à partir des données extraites dans chaque Arsoe

2) Classement des élevages par France Conseil Elevage

Le classement des élevages et la sélection du premier élevage par race pour le challenge, quel que soit l'échelon, se fera sur la valeur du critère global CG calculé par FCEL de la manière suivante :

$$\text{note année } n = \left[P \times 100 + \left[1,7 \text{ IVMAT}_E + 3,3 \text{ PAT } 210_E + 1,7 \text{ ISEVR}_E - 1,7 \text{ IVV}_E - 1,6 \text{ Mortalité}_E \right] \right]$$

$$E = \frac{\text{Valeur de l'élevage} - \text{Valeur moyenne des élevages de la race}}{\text{Ecart type des élevages de la race}}$$

Le coefficient P est ainsi défini : $P = 1 + \frac{x}{50}$ avec $x = \frac{\text{Nbre de vèlages de l'élevage}}{\text{Nbre moyen de vèlages de la race}}$

Critère Global CG: $\text{CG} = \text{note } n + \left[\text{note } n - \text{note}(n-4) \right] / 2$

3) Validation du classement par l'organisme Bovins Croissance

FCEL transmet l'ensemble des résultats à chaque Organisme Bovins Croissance pour les élevages le concernant.

L'organisme Bovins Croissance doit s'assurer que les éleveurs sélectionnés respectent en particulier les critères suivants :

- Respect du règlement technique,
- Conformité avec le programme sanitaire départemental,
- Ne pas avoir eu d'annulation de Déclaration de Naissance lors du dernier contrôle réalisé dans l'élevage en races Charolaise et Limousine

L'Organisme Bovins Croissance a la responsabilité d'exclure du classement proposé par FCEL, tout éleveur pour tout motif qu'il juge pertinent (démission, conflit avec l'organisme,...).

L'Organisme Bovins Croissance a la responsabilité d'informer FCEL des exclusions auxquelles il a dû procéder.

4) Sélection pour les challenges : "Les sabots"

a) Sabot de Bronze (niveau départemental)

Pour une race donnée, le duo technicien/éleveur vainqueur des "Sabots de Bronze" du département sera celui qui aura le plus grand CG. En cas d'ex æquo, c'est le duo dont l'élevage a le plus grand nombre de vèlages qui est gagnant.

NB. : Si le département n'a pas 10 nominés dans une race, le calcul de classement est tout de même fait et transmis à l'Organisme. Les éleveurs peuvent participer au challenge régional (Sabot d'Argent) ou national (Sabot d'Or).

b) Sabot d'Argent (niveau régional ou interrégional)

La sélection des premiers élevages par race pour la zone concernée par la manifestation se fera par rapport au même critère global CG calculé sur le même principe que le précédent.

Le classement des élevages se fera sur le même principe et le premier élevage par race sera celui obtenant le plus grand critère global (ex æquo départagés en faveur de celui ayant le plus grand nombre de vèlages).

*NB : FCEL pourra fournir le palmarès régional ou interrégional sous réserve que les organisateurs en fassent la demande **au moins un mois** avant la remise des prix.*

c) Sabot d'Or (niveau national)

Le **Sabot d'Or** sera organisé par France Conseil Elevage dans le cadre du **Sommet de l'Elevage**. La sélection départementale des nominés se fait selon le même principe que pour le Sabot d'Argent. Le classement suit les mêmes règles que pour les autres échelons.

Remarques :

- *Transmission des données* : Bovins Croissance départemental communiquera à FCEL (ou FRBC) la liste validée des éleveurs nominés dans chaque race avec nom, prénom, adresse des nominés et des techniciens Bovins Croissance,
- *Accord de l'éleveur* : il est indispensable que les Organismes Bovins Croissance qui participent au concours aient un accord écrit des nominés.
- *Vainqueur de l'année n* : Le vainqueur dans une race donnée l'année n ne sera pas primé pendant les 3 années suivantes, mais sera présent sur le palmarès.

ANNEXE : SABOTS 2021

Remise des Sabot d'Or au Sommet de l'Elevage d'Octobre 2021.

**GRILLE DE VALEURS RETENUES POUR LES CRITERES
SELECTION DES NOMINES PAR RACE
Trophée 2021
Bases BGTA éditées en 2021**

	Charolais	Salers	Limousin	Aubrac	Blonde d'Aquitaine	Parthenaise	Gasconne	Rouge des prés	Bazadaise
Productivité	86,1	93,775	85,12	95,125	79,75	66,705	85,115	85,35	85,215
IVMAT	99,4	99,9	98,6	99,8	99,2	97,8	98,0	98,2	98,0